

COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 – 17H30

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19

de présents : 16

de votants : 17

PRESENTS : Mmes – Mrs - DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – RIANI Carlo – GAYCHET Marie - STACHOWIAK Simon - NOCCHI Raymond – MARTEAU Wioletta - TAKACS Michel – FASANO Hervé - LIEVAIN Pierre-Olivier – KILIANSKI André – KOCHANYJ Aline - PRUZSINA Françoise - POTIER Marc - SALON Aurélie - BOEMO Sylviane – SBERNARDORI Thierry

ABSENTS REPRESENTES :

Mme MICHALSKI Brigitte donne pouvoir à Mr RIANI Carlo

ABSENTS EXCUSES :

Mme DI CARO Céline

Mr CHMIEL Denis

Monsieur Marc POTIER est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 17h35.

1) PROCES VERBAL SEANCE DU 3 JUILLET 2023

Le conseil est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2023. En l'absence de remarques, le PV est adopté à l'unanimité

2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Information : Proposition de se doter d'un écran interactif (location ou achat ?). Ce projet sera revu en 2024, car il n'est pas prévu au budget 2023 et ne peut y être rajouté.
- ❖ Information : Convention de partenariat CCAS et Association LMF ASSO SANTE, afin de proposer une mutuelle aux habitants. Une permanence se fera en mairie une fois par mois.
- ❖ Information : Médaille « Jeunesse, Sport et Engagement associatif » pour un administré. La mairie est en attente de renseignements pour éventuellement organiser cette remise de médaille.
- ❖ Information : Réhabilitation bloc Forté par MMH. MMH a demandé à la commune de lui rétrocéder une parcelle, afin de réhabiliter les blocs, avec notamment la création de sas, dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie. Une demande d'estimation du coût de la parcelle a été faite auprès des domaines.
- ❖ Information : La boulangerie au plateau ouvrira le 2 octobre

3) DESIGNATION DES DELEGUES DU SIRTOM

Les statuts du SIRTOM ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2023, autorisant l'extension du périmètre et la modification du nombre de délégués par Communauté de Communes. Pour TUCQUEGNIEUX, il faut désigner deux délégués. A l'unanimité, le conseil confirme désigner Messieurs LIEVAIN et NOCCHI en tant que délégués communautaires du SIRTOM.

4) DECISION MODIFICATIVE

Suite à la dissolution du syndicat de la Bourse du travail, la trésorerie nous a demandés de procéder à des écritures, afin d'intégrer la quote-part de trésorerie du syndicat qui revient à la Commune. Ensuite, la Commune pourra reverser la somme de à la fédération des mineurs.

A l'unanimité, le conseil approuve cette décision.

5) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Nous avons reçu plusieurs sollicitations financières :

- Les Pompiers Humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) lancent leur appel à subvention annuel pour 2024 (l'année dernière 50 € leur ont été attribués) ;
- L'Association « Les Oublié-e-s de La Mémoire » sollicite une aide pour l'achat d'un drapeau avec leur blason, il est proposé de leur attribuer une subvention de 50 € ;
- L'Association Sportive Du Lycée Louis Bertrand de Val De Briey demande de l'aide pour développer son activité, il est proposé de leur verser 50 €.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser ces subventions.

6) ENFANCE/JEUNESSE

- La rentrée des classes s'est bien déroulée.

- Demande de travaux. Lors de la dernière réunion de la commission des sports, il a été vu que plusieurs travaux sont nécessaires à l'école élémentaire : réfection et isolation de la petite salle de sports, achat de tapis de sol, entretien régulier du terrain... L'isolation de la salle est prévue et les tapis de sol seront commandés.

7) NOËL 2023

- Noël des enfants : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification à chaque enfant du personnel territorial **âgé de moins de 16 ans (La limite d'âge est fixée à 16 ans atteints au cours de l'année civile 2023)** (titulaire, stagiaire, contractuel, auxiliaire, CAE, contrat d'avenir...).

L'année dernière, cette gratification était de **80,00 €**, sous forme d'un bon d'achat à honorer dans un magasin de leur choix. Pour cette année, compte tenu de l'inflation, il est proposé de fixer le montant à **90,00 €**.

A l'unanimité, le conseil décide d'offrir un bon d'achat pour les enfants des agents d'une valeur de **90,00 €**.

Les enfants concernés sont :

| | |
|------------------------------|-------------------------|
| RICCI Jade | née le 14 mars 2011 |
| RICCI Mila | née le 7 septembre 2017 |
| HUET Angel | né le 16 mars 2011 |
| TRAMONTI BORSENBURGER Alicia | née le 27 mars 2011 |
| MAZOUZ Alizée | née le 14 juillet 2022 |

- **Noël des agents** : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification aux agents de la mairie. En 2022, un bon d'achat de 50,00 € était offert. Pour cette année, il est proposé d'offrir un bon de **60,00 €**. A l'unanimité, le conseil accepte d'offrir aux agents, un bon d'achat de **60,00 € à l'occasion de Noël 2023**.

- **Illuminations de Noël** : La compétence éclairage public a été transférée à la Communauté de Communes. Cependant, l'acquisition d'illuminations ainsi que la pose et la dépose de ces illuminations de Noël est une charge communale et non intercommunale. Ces dépenses doivent donc être réglées sur le budget communal et nécessitent une délibération. Il appartient aux Conseillers de se prononcer sur l'opportunité de procéder à de telles illuminations. A l'unanimité, le conseil accepte de procéder aux illuminations.

8) PRIME EXCEPTIONNELLE

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) s'est tenu le mercredi 20 septembre. Le projet de décret de la prime exceptionnelle pour les agents dont la rémunération est inférieure à 39 000 euros bruts (entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023), n'a pas pu être étudié car les syndicats ne sont pas d'accord et souhaitent une égalité de traitement des agents publics.

Les collectivités auront le choix de délibérer ou non en faveur de cette prime qui pourrait aller de 300 à 800 euros, en fonction du niveau de rémunération des agents. La somme globale serait de 11 850 €. Toutefois, tant qu'il n'y a pas de décret, la délibération prise ne peut être qu'une délibération de principe.

A l'unanimité, le conseil est favorable au versement d'une prime « pouvoir d'achat » aux agents.

9) CREATIONS DE POSTES

Il est proposé au conseil de créer deux postes d'adjoint technique territorial :

- Deux postes d'adjoint technique territorial à 35h/semaine (*remplacement Vincent et Martial*)
- Un poste d'adjoint technique territorial 20h/semaine,
Un poste d'adjoint du patrimoine à 26h/semaine.

Le poste d'adjoint du patrimoine existe déjà à 20h/semaine. Mais l'agent a déjà cumulé 58h15 d'heures supplémentaires : formation sur le nouveau logiciel, autres formations, acquisition et achats de livres, animations (lire c'est partir, dédicaces, écoles, kermesses...).

L'agent travaille de nouveau avec les écoles cette année, ainsi que le collège et a d'autres projets à mettre en place. Ainsi, 20h00 ne sont pas suffisantes. Il est donc proposé de transformer le poste en un poste à 26h/semaine (pour rappel, l'agent qui occupait ce poste précédemment était à 28h/semaine).

A l'unanimité, le conseil accepte ces créations de postes.

10) LES HEURES SUPPLEMENTAIRES DES AGENTS

Les agents à temps complet sont souvent amenés à effectuer des heures supplémentaires (remplacement des absences, festivités 14 juillet pour le service technique, etc.). Les agents à temps non complet effectuent également des heures complémentaires. Il convient de prendre une délibération, afin de définir comment traiter les heures supplémentaires et complémentaires. Selon la Direction Générale des Collectivités Territoriales (direction du ministère de l'Intérieur, note du 26 mars 2021) « il résulte des articles 2 et 3 du décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la Fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet que la réalisation d'heures complémentaires n'ouvre droit qu'à la seule rémunération de celles-ci et non à l'attribution de jours de repos compensateurs ».

A l'unanimité, le conseil décide que les heures complémentaires seront rémunérées.

11) TRAVAUX

Point sur les travaux en cours et à venir

- Les travaux d'extension de l'école maternelle ont démarré la semaine dernière. La fin des travaux est prévue pour fin juin 2024 ;
- La réfection d'une partie de la rue Clémenceau a été réalisée (route et trottoir) ;
- Tous les poteaux incendie ont été remis en état.

12) MOTION OFFRE DE SANTE CAN-FILIERIS

La Fédération régionale CGT de Piennes propose de soumettre au conseil une motion à adresser au Ministre des Solidarités et de la Santé, pour la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-Filieris et la CNAM.

A l'unanimité, le conseil décide de prendre cette motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22.

Marianne DELLA NOCE WAWRZYNIAK
Maire de TUCQUEGNIEUX



29/09/2023

Marc POTIER
Secrétaire de séance

Page 3 sur 3